

Introduction :

Diapo 1 : Je vais tenter de vous expliquer, avec mes modestes moyens, pourquoi j'ai enfourché depuis quelques mois un nouveau cheval de bataille, celui de l'eau et de la législation, la LEMA, qui gravite autour, et telle qu'elle est pratiquée sur le terrain. J'ai voulu tenter de comprendre pourquoi la LEMA est si impopulaire, pourquoi, partout où je passe, et Dieu sait si je circule tout au long de l'année autour des voies et des cours d'eau et essayer de résumer aujourd'hui ce ressenti, ce rejet quasi général.

Commentaires diapos

Diapo 2 : Voici un ensemble d'associations ou de syndicats avec lesquels l'Entente des Cx a passé des accords de partenariat ou, avec lesquels l'ENTENTE échange régulièrement des informations ; il faudrait également citer les syndicats de rivières, ou de canaux comme par ex. le syndicat du Cher Canalisé, le syndicat du développement touristique du canal du Nivernais... Et au travers de l'Entente, ce sont quatorze associations qui militent pour la sauvegarde des canaux. Le titre est clair, nous sommes une communauté d'usagers de l'eau, nous avons besoin de l'eau, et des barrages et nous sommes persuadés que ces derniers ne sont pas la cause principale des problèmes de l'eau, bien au contraire! (rapprochement avec le remembrement et la destruction des haies ?)

Ils ne peuvent pas se tromper tous ces gens-là ; Ils ont su s'entourer de conseils scientifiques, de conseils juridiques... ; nous à l'Entente nous faisons presque figure d'amateurs ; le seul atout que nous revendiquons est celui d'avoir su établir le dialogue avec autant d'entités différentes.

Diapo 3 : Priorité à l'arasement, ne tenant pas compte des usages habituels de l'eau dans les secteurs considérés (réserve d'eau pour les habitants, sécurité-incendie, irrigation raisonnée, abreuvoir pour animaux.

Pollution non prise en compte, c'est le sentiment qu'on retient dans les grands shows organisés par les agences autour de la CE.

Égalité des citoyens : les agences de bassin ont personnalisé à outrance les questionnaires lors de la grande consultation nationale du printemps; le SPANC ; selon que nous soyons agriculteurs ou simples particuliers, nous serons entendus, ou pas !

Loi devenue impopulaire à cause d'une mauvaise interprétation de la DCE, et d'une mauvaise application sur le terrain ; **aide financière disproportionnée entre l'arasement (jusqu'à 80% du financement parfois) et le maintien avec des aménagements (à peine 10% souvent).**

2 poids deux mesures ?

Le poids de la démocratie :

Comment étouffer une enquête publique dans l'œuf ? Contexte local : les riverains de l'Indre sont des particuliers, résidences principales agréables à proximité de Tours, des moulins, des peupleraies. Une population calme plutôt aisée. Activités agricoles très minoritaires. → Avis favorables à la destruction de deux barrages

Contexte local dans le Morvan : population rurale qui fait survivre le Morvan.

Le dossier n'est pas allé très loin.

Les paysans sont venus affirmer tout net au Président du PNR qu'il n'y aurait ni enquête publique et encore moins de DIG. C'est clair, net et précis. Et le Président de conclure : « nous nous sommes compris : il n'y aura pas de DIG »

Les citoyens ne sont pas égaux devant la loi, fondement même de notre constitution et de la déclaration universelle des droits de l'homme !

Loire nivernaise :

Pour maîtriser les crues de la Loire dans le Nivernais, 6 années d'études ont conclu à la nécessité de renforcer les digues existantes et d'augmenter les capacités des retenues d'eau ; aucune solution innovante n'a été proposée ; 6 années d'études pour arriver aux mêmes conclusions que celles de nos ancêtres dont les méthodes tenaient plus de l'expérience et de l'empirisme que d'analyses réalisées à grands frais par des bureaux d'études, moi j'appelle cela se moquer du citoyen !

Dans la Nièvre : Contexte local : population rurale qui fait survivre le Morvan. Le dossier n'est pas allé très loin. Les paysans sont venus affirmer tout net au Président du PNR qu'il n'y aurait ni enquête publique et encore moins de DIG. C'est clair, net et précis. Et le Président de conclure : « nous nous sommes compris : il n'y aura pas de DIG »

En Indre et Loire : DIG Indre rapport : Contexte local : les riverains de l'Indre sont des particuliers, résidences principales agréables à proximité de Tours, des moulins, des peupleraies. Une population calme plutôt aisée. Activités agricoles très minoritaires. A l'origine quelques responsables décident d'engager d'importants fonds publics pour « le bien de la rivière ». Deux tronçons = deux DIG. 3,5 millions d'euros pour l'une. Le commissaire enquêteur reproduit in extenso tous les dires pertinents des particuliers et des représentants professionnels inquiets et défavorables... puis un copier/coller de « l'étude » du syndicat de rivière lui permet de conclure : **Avis favorable pour les travaux de restauration des cours d'eau DU BASSIN DE L'INDRE ENTRE COURCAY ET PONT DE RUAN.**

Diapo 4 : les professionnels du tourisme fluvial, ceux de la production d'énergie hydroélectrique, EnR par excellence, les agriculteurs et éleveurs, les riverains des cours d'eau, les pisciculteurs ...

Diapo 5 : Je peux citer nos ministres, dont M. Martin ou M. Le Fol, qui dirigeait récemment la table ronde N° 3 dans le cadre de la conférence environnementale " La conférence environnementale de septembre 2013 contribuera à faire émerger les évolutions de la politique de l'eau pour favoriser la gestion équilibrée de la ressource en permettant la réalisation des objectifs environnementaux, **et en conciliant les enjeux économiques et sociaux.** » ou ceci tiré du site internet du ministère de l'écologie et du développement durable : « **La modernisation des barrages de navigation s'accompagnera, lorsque cela est pertinent, de la construction de microcentrales hydroélectriques.** ».

Diapo 6 :

Diapo 7 : Le Président de la République a centré ses propos sur la **transition énergétique et les moyens d'y parvenir.** Après avoir indiqué que la transition énergétique était un choix politique majeur avec 4 enjeux d'ordre social (précarité énergétique et maîtrise du coût de l'énergie), économique (sobriété au cœur du modèle de croissance et levier de compétitivité), environnemental (facteur 4) et territorial (notamment à l'égard du monde rural), le Chef de l'État a souhaité que **la France réduise de 50% sa consommation finale en 2050.** Notre facture

énergétique en serait réduite de 20 à 50 milliards d'euros d'ici 2030. A été annoncé par ailleurs l'accueil par la France de la Conférence Climat en 2015.

En application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la France s'est donné comme ambition d'atteindre le bon état écologique de ses masses d'eau. La politique de l'eau, réglementée depuis 1964, se décline par bassin hydrographique, chacun piloté par un comité de bassin regroupant l'ensemble des acteurs de l'eau (collectivités locales, État et ses établissements publics, forces économiques et sociales), et mettant en œuvre les schémas directeurs et d'aménagement des eaux (SDAGE) des 12 bassins de métropole et d'outre-mer. Les projets des maîtres d'ouvrage (collectivités locales, acteurs économiques, agriculteurs...) qui réalisent les actions sont cofinancés par les programmes des agences de l'eau qui collectent des redevances auprès des usagers.

La politique de l'eau vise à répondre aux enjeux fondamentaux que sont :

- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées pour tous (compétence des collectivités locales) ;
 - la préservation des ressources en eau ;
 - la préservation et la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ;
 - la lutte contre les pollutions permanentes et accidentelles ;
 - le développement durable des activités liées à l'eau (agriculture, industrie, loisirs, transport...) ;
- Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le gouvernement a décidé de lancer une évaluation de la politique de l'eau, qui se déroule depuis le premier trimestre 2013. Cette évaluation est à la fois l'occasion de réaliser un diagnostic de cette politique partenariale, et de proposer des réformes et des évolutions de la politique de l'eau pour répondre aux attentes des acteurs de la politique et aux insuffisances qui auront été soulignées.

La conférence environnementale de septembre 2013 contribuera à faire émerger les évolutions de la politique de l'eau pour favoriser la gestion équilibrée de la ressource en permettant la réalisation des objectifs environnementaux, et en conciliant les enjeux économiques et sociaux.

Diapo 8 :

LEMA : gardez-moi de mes amis ; mes ennemis, je m'en charge !

Conclusion :

il est grand temps aujourd'hui d'arrêter de gaspiller l'argent public, en vaines procédures appel du ministre pour Bigny par ex., pour assurer, demain l'avenir de nos enfants, et de la planète ; les barrages font partie de la vie de l'humanité, ils en sont même une composante essentielle, depuis la nuit des temps, et en tout cas depuis que l'homme a commencé à cultiver les champs avec les premières digues servant à l'irrigation; il nous faut protéger et restaurer le patrimoine fluvial légué par nos ancêtres et le léguer à nos enfants. Rappelons-nous que nos cours d'eau ne s'arrêtent pas à nos frontières, mais qu'ils s'écoulent soit vers la mer ou l'océan et donc dans un milieu international, soit vers les autres pays européens ; Et tout ce monde nous tiendra un jour ou l'autre, plus ou moins comptable de ce que nous aurons fait, ou pas, de ces cours d'eau !

Le poisson, c'est bien, l'homme c'est mieux ! Replaçons l'être humain au centre de nos préoccupations !